

Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 30 septembre 2013

N°15-Décembre 2013

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 30 septembre 2013, le Revenu de solidarité active (Rsa) a été versé par les Caf d'Île-de-France à 380 600 foyers, soit 6,6 % de la population francilienne. De fin juin 2013 à fin septembre 2013, le nombre d'allocataires progresse moins rapidement qu'au trimestre précédent. La croissance des effectifs du dispositif est essentiellement le fait de la composante « socle et activité » tandis que la partie « activité seul » affiche un niveau de bénéficiaires à la baisse. Après avoir enregistré une légère croissance au premier trimestre 2013, les effectifs du Rsa jeunes se replient de nouveau pour concerner 670 jeunes, soit le plus bas niveau enregistré trois ans après son entrée en vigueur.

■ Des effectifs du Rsa en légère augmentation au troisième trimestre

Fin septembre 2013, le Rsa est versé par les Caf d'Île-de-France à environ 380 600 foyers (cf. encadré 1 & tableau 1). Au niveau désa-

taires du Rsa progresse légèrement et moins vite qu'au trimestre précédent (+0,8 % contre +1,4 %). Cette faible augmentation du nombre de bénéficiaires du Rsa est soutenue par la composante « socle et activité » qui enregistre la hausse la plus forte sur le trimestre avec +2,7 % (contre

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 30 septembre 2013

| | Paris | Hauts-de-Seine | Seine-Saint-Denis | Val-de-Marne | Seine-et-Marne | Yvelines | Essonne | Val-d'Oise | Île-de-France |
|---|----------------|----------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Rsa socle | 63 872 | 29 584 | 75 536 | 37 975 | 26 394 | 20 181 | 23 198 | 29 011 | 305 751 |
| <i>Socle seul</i> | 54 559 | 25 208 | 67 111 | 33 535 | 22 886 | 17 689 | 19 858 | 25 347 | 266 193 |
| <i>Socle et activité</i> | 9 313 | 4 376 | 8 425 | 4 440 | 3 508 | 2 492 | 3 340 | 3 664 | 39 558 |
| Rsa activité seul | 14 242 | 8 525 | 16 242 | 8 244 | 7 622 | 6 070 | 6 416 | 7 461 | 74 822 |
| Total Rsa | 78 114 | 38 109 | 91 778 | 46 219 | 34 016 | 26 251 | 29 614 | 36 472 | 380 573 |
| <i>Dont Rsa majoré</i> | 5 103 | 3 572 | 10 265 | 4 734 | 4 945 | 3 147 | 4 051 | 4 866 | 40 683 |
| <i>Dont Rsa jeunes</i> | 114 | 79 | 79 | 75 | 108 | 79 | 58 | 78 | 670 |
| Personnes couvertes par le Rsa | 130 229 | 73 487 | 203 025 | 93 295 | 74 838 | 53 853 | 64 945 | 81 433 | 775 105 |
| Évolution 30-06-2013/30-09-2013 (en %)* | 0,1 | 0,6 | 1,0 | 1,2 | 2,0 | 0,2 | 1,8 | 0,3 | 0,8 |

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2013.

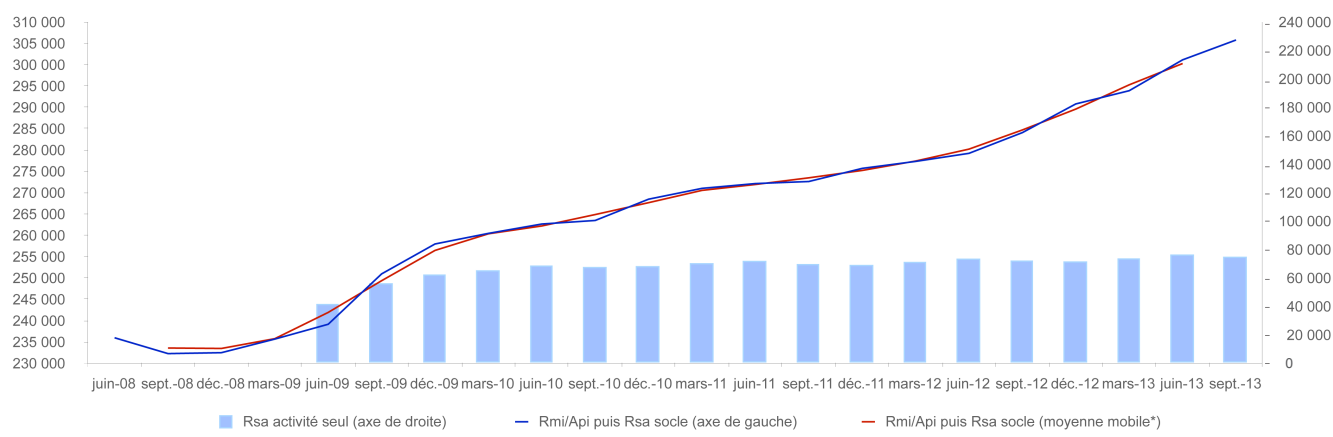
*Évolution trimestrielle du Rsa.

Lecture : Fin septembre 2013, environ 39 600 allocataires franciliens perçoivent le volet « socle et activité » du Rsa.

grégré, le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élève à 305 800 allocataires (80 %) et environ 74 800 pour le volet « activité seul » (20 %). Entre fin septembre 2012 et fin septembre 2013, le nombre de bénéficiaires du Rsa enregistre une progression de +6,8 %. Si les deux composantes évoluent dans un sens analogue, la partie « socle » du dispositif connaît une croissance plus dynamique de ses effectifs par rapport à la partie « activité seul » (+7,6 % contre +3,6 %). De fin juin à fin septembre 2013, le nombre d'alloca-

+3,0 % le trimestre précédent), tandis que la composante « socle seul » croît de +1,4 % pour atteindre 266 200 bénéficiaires (cf. figure 1 & 2). Ce dynamisme de la partie « socle et activité », qui offre aux foyers allocataires du Rsa socle d'avoir un complément de revenu, masque toutefois des disparités interdépartementales. Ainsi, si les Hauts-de-Seine enregistrent un taux de croissance supérieur de 3,5 points au taux régional pour s'établir à +6,2 %, les Yvelines connaissent une décroissance assez forte de l'ordre de -4,4 %.

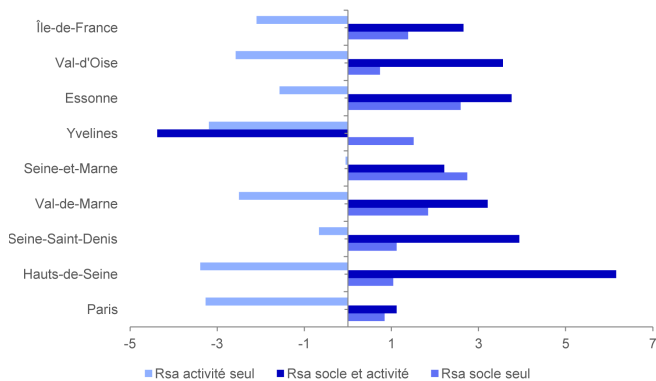
Figure 1. Évolution trimestrielle du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle et nombre d'allocataires du Rsa activité seul



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
 Lecture : En données lissées, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 262 300 à 300 200 entre juin 2010 et juin 2013.
 *Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

En revanche, après deux trimestres consécutifs de hausse, les effectifs de la partie « activité seul » se contractent significativement (-2,1 %). À l'échelle départementale, si le repli du nombre d'allocataires du Rsa activité seul s'observe pour l'ensemble des

Figure 2. Évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa selon la composante par département de juin à septembre 2013 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
 Lecture : Entre juin et septembre 2013, dans les Hauts-de-Seine, le volet « socle et activité » enregistre une poussée de ses effectifs de +6,2 %.

départements, les Hauts-de-Seine, Paris et les Yvelines enregistrent une décroissance plus élevée avec respectivement -3,4 %, -3,3 % et -3,2 %.

La majoration de la prestation pour isolement avec enfant(s) à charge ou à naître concerne près de 40 700 foyers allocataires franciliens, ce qui représente 10,7 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Rsa. La légère croissance des effectifs du Rsa majoré suit le même rythme qu'au trimestre précédent (+0,5 %).

■ Le nombre d'allocataires du Rsa jeunes repart à la baisse

Après une hausse au premier trimestre 2013 (+2,0 %), les effectifs du Rsa jeunes repartent à la baisse assez fortement (-9,5 % contre -3,3 % au second trimestre), pour concerner 670 jeunes. Ce fléchissement, qui touche l'ensemble des départe-

Encadré 1

Définition du Revenu de solidarité active (Rsa)

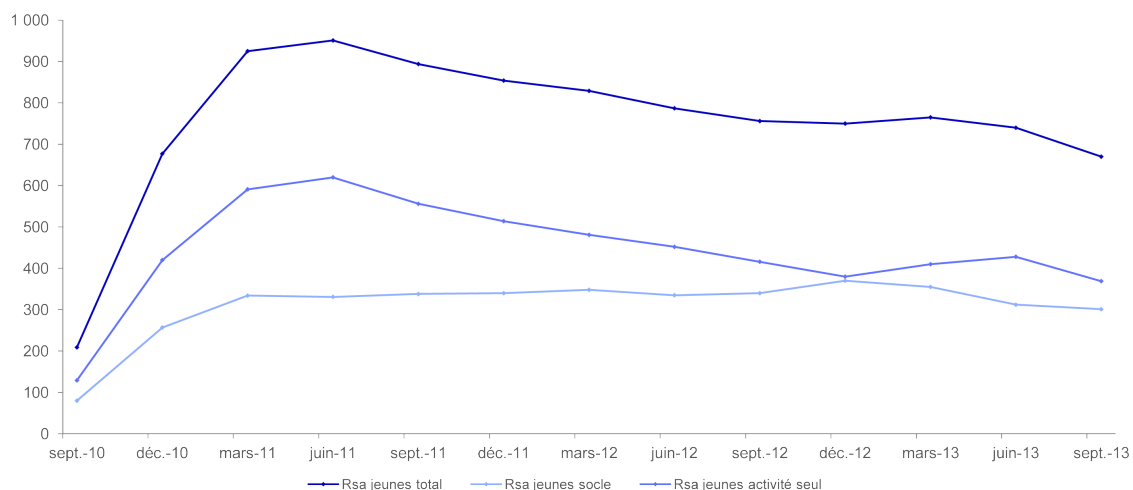
Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire +62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant(s) à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle : avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois). Au 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de +2 % pour s'établir à 493 euros pour une personne seule et à 887 euros pour un couple avec un enfant. Cette revalorisation correspond à une mesure du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale annoncé par le Premier ministre dans son discours de clôture du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion prononcé le 21 janvier 2013. Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 44 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants au 1er septembre 2013

| Nombre d'enfant(s) | Situation familiale | |
|--------------------|---------------------|----------------------|
| | Vous vivez seul(e)* | Vous vivez en couple |
| 0 | 493 € | 739 € |
| 1 | 739 € | 887 € |
| 2 | 887 € | 1 035 € |
| par enfant en plus | 197 € | 197 € |

*Ces montants peuvent être majorés, sous certaines conditions, pour les personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

Figure 3. Évolution trimestrielle du nombre d'allocataires percevant le Rsa jeunes* depuis septembre 2010



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : Le nombre d'allocataires du Rsa jeunes passe de 756 à 670 entre septembre 2012 et septembre 2013.

*Le dispositif Rsa jeunes est entré en vigueur en septembre 2010.

tements, s'explique par le repli plus fort de la partie « activité seul » qui chute de -13,5 % (contre +4,4 % le trimestre précédent), pour atteindre 369 bénéficiaires. En revanche, la partie « socle » affiche une baisse moins importante qu'au trimestre précédent (-3,5 % contre -12,1 %), ses effectifs passant de 312 à 301 (cf. figure 3). Deux départements se distinguent par une chute de leurs effectifs nettement plus importante qu'au niveau de la région : l'Essonne et les Yvelines accusent respectivement une baisse de -28,4 % et de -19,4 %.

■ Le Rsa couvre près de 161 000 franciliens de plus qu'en septembre 2009

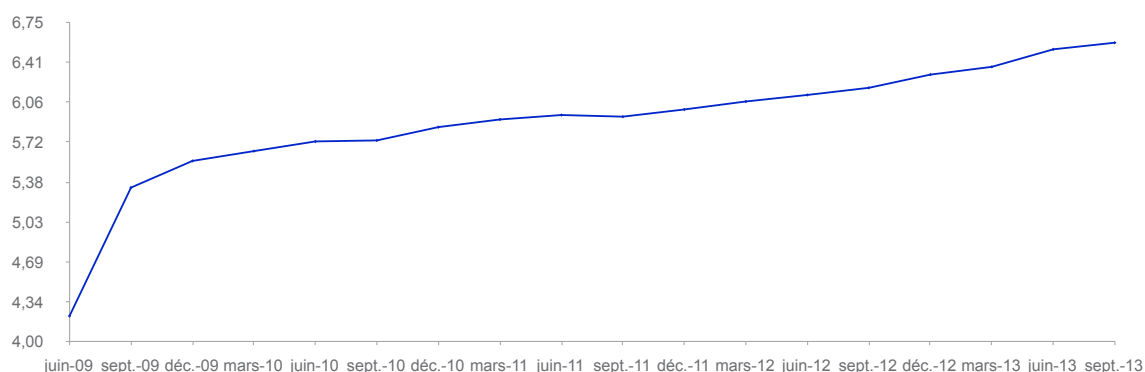
Fin septembre, en tenant compte de l'ensemble des membres des foyers allocataires (allocataires, conjoints et enfant(s) à charge de moins de 25 ans), ce sont 775 100 personnes habitant en Île-de-France qui sont cou-

vertes par le dispositif Rsa, ce qui représente 6,6 % de la population francilienne (cf. figure 4). Au-delà des deux premiers trimestres de montée en charge (juin et septembre 2009), le nombre de personnes couvertes par le dispositif a connu une hausse continue entre fin 2009 et fin septembre 2013. Au troisième trimestre 2013, cette prestation de dernier recours couvre 160 700 franciliens de plus qu'il y a quatre ans, soit une progression de +26,2 %. Ce sont environ 583 500 franciliens qui sont couverts par la partie « socle » (5,0 %) et 191 600 qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres (1,6 %).

■ Plus d'un bénéficiaire du Rsa sur trois inscrit durablement dans le dispositif

Au cours du mois de septembre (1), parmi les foyers allocataires percevant le Rsa, en tenant compte de l'ancienneté dans le Revenu minimum d'insertion (Rmi) et l'Allocation de parent isolé

Figure 4. Évolution trimestrielle de la part de la population couverte par le Rsa (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, Recensements de la population.

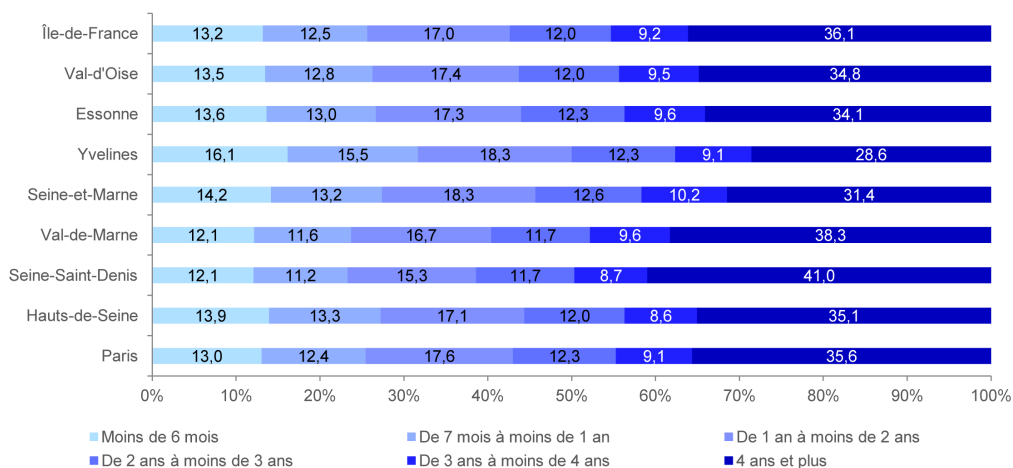
Lecture : De septembre 2011 à septembre 2013, la part de la population couverte par le Rsa est passée de 5,9 % à 6,6 %.

(1) Quelle que soit la situation de l'allocataire dans une des composantes du Rsa au cours d'un mois donné, son ancienneté est appréhendée dans le dispositif global.

(Api), près de 77 % sont dans le dispositif depuis plus de un an, près de six foyers sur dix depuis au moins deux ans (57,4 %), et plus de trois sur dix depuis au moins quatre ans (36,1 %) (cf. figure 5). En petite couronne, les bénéficiaires du Rsa sont entrés plus tardivement dans le dispositif que ceux de la grande couronne : en effet, dans les départements limitrophes de Paris, 24,2 % perçoivent le Rsa depuis un an au plus alors qu'ils sont 27,8 % dans les départements de la grande couronne.

Appréhendée à travers le temps de présence élevé dans le dispositif Rsa, la pauvreté de longue durée touche les territoires franciliens de manière inégale. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, si un peu plus de quatre bénéficiaires du Rsa sur dix sont dans le dispositif depuis au moins quatre ans (41,0 % contre 36,1 % au niveau de la région), cette situation concerne un peu moins de trois bénéficiaires du Rsa sur dix dans les Yvelines (28,6 %) et un peu plus de trois bénéficiaires du Rsa sur dix en Seine-et-Marne (31,4 %).

Figure 5. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon l'ancienneté dans le dispositif par département (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2013.

Lecture : Fin septembre 2013, en Seine-Saint-Denis, un peu plus de quatre bénéficiaires du Rsa sur dix sont dans le dispositif depuis au moins quatre ans.

Jean Flamand
Ctrad – Caf en Île-de-France